



LE RÉSEAU MOBILITÉ
PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE



Vos services de Transport *à la demande*

PTI'BUS

POUR TOUT PUBLIC



MOBI'BUS

**POUR LES PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE**



ACTI'BUS

**POUR LA POPULATION
ACTIVE**



**TAD,
C'EST QUOI ?**
mode d'emploi !



*Scannez pour
voir la vidéo*



Les services de transport à la demande sont ouverts aux personnes majeures et habitant l'une des 22 communes du territoire.

Règlement d'exploitation du TAD sur



ACTI'BUS

Le service de transport à la demande **POUR LA POPULATION ACTIVE**

Pour vous déplacer depuis un arrêt situé sur le périmètre de transport ÉVA'D vers la gare ferroviaire, la gare routière et l'embarcadère d'Évian-les-bains, ou vers un autre arrêt du territoire.

- ✓ ACTI'Bus fonctionne **du lundi au vendredi**, avec des horaires de départ garantis **le matin et le soir**.
- ✓ Il est ouvert à ceux qui ont besoin de se déplacer pour des **motifs professionnels**.
- ✓ L'accès au service sera proposé dès lors que l'offre du réseau de bus ÉVA'D ne correspond pas.

Trajets vers	Horaires d'arrivée à destination	Horaires de départ vers la destination
Évian-les-Bains – Gare SNCF	6h40 et 8h05	17h55 et 19h39
Évian-les-Bains – Gare routière	6h42 et 8h07	17h57 et 19h22
Évian-les-Bains – Embarcadère	6h45 et 8h10	18h00 et 19h25

Selon les temps de trajet, l'horaire de départ et d'arrivée sera calculé selon le parcours demandé.

Exemples :

- Prise en charge depuis votre arrêt pour une arrivée **en gare** avant **6h40** (Lex pour Annemasse)
- Prise en charge depuis l'**embarcadère d'Évian-les-Bains à 18h05** pour l'arrivée du **bateau CGN à 17h50**.



PTI'BUS

Le service de transport à la demande **POUR TOUT PUBLIC**

Pour vous déplacer entre n'importe quel arrêt situé sur l'une des 22 communes du territoire (y compris les arrêts des circuits scolaires).

- ✓ PTI'Bus fonctionne **du lundi au samedi de 9h à 17h30**.
- ✓ Il est ouvert à tous !
- ✓ Tous les trajets sont autorisés, à partir du moment où ils ne peuvent pas être réalisés avec une ligne régulière ou avec un circuit scolaire.
- ✓ Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Nous vous demanderons simplement vos coordonnées, lors de la première utilisation du service.



MOBI'BUS

Le service de transport à la demande **POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Pour vous déplacer d'adresse à adresse sur tout le territoire. MOBI'Bus vous emmène également à l'hôpital, à la maison médicale ainsi qu'à la place des Arts de Thonon-les-Bains.

- ✓ MOBI'Bus fonctionne **du lundi au samedi de 9h à 17h30**.
- ✓ Il est réservé aux personnes titulaires d'une **carte mobilité inclusion**, ou d'une **carte d'invalidité** ou d'un **certificat médical** de moins de 6 mois mentionnant des difficultés à se déplacer. Le ou les justificatif(s) vous seront demandé(s) lors de la première réservation.
- ✓ Lors de la première utilisation du service, **un justificatif** de votre déplacement pour raison médicale ou administrative pourra vous être demandé. Munissez-vous de celui-ci en cas de contrôle.

Transport *à la demande*

PTI'BUS

MOBI'BUS

ACTI'BUS

COMMENT RÉSERVER ?

UNIQUEMENT PAR TÉLÉPHONE

04 50 81 74 74 - CHOIX N°2

Du lundi au samedi (sauf jours fériés) entre 7h et 19h

Jusqu'à 24h avant pour le service Mobi'Bus

Jusqu'à 2h pour les services P'tit Bus et Acti'Bus

Les prises de rendez-vous sont ouvertes jusqu'à 30 jours à l'avance sous réserve des places disponibles au moment de la demande de réservation.

Vous recevrez une confirmation de réservation par sms ou par email.

COMMENT VOYAGER ?

**1. Présentez-vous à l'arrêt
5 min avant votre RDV**

Indiquez votre nom au conducteur.

⚠ *Afin d'éviter tout retard, le conducteur ne pourra pas vous attendre si l'horaire n'est pas respecté.*

2. Munissez-vous d'un titre de transport en cours de validité

Possibilité d'achat le jour J auprès du conducteur. Merci de faire l'appoint.

⚠ *Ticket simple, ticket double et carnets de 10 voyages uniquement acceptés.*

COMMENT ANNULER ?

Annulation possible par téléphone **jusqu'à 4h avant le départ.**